

## COMBAT.

Soutenu par la Ville de Bihorel dans son projet d'extension d'un centre commercial, Patrick Schuhl est aujourd'hui ruiné, victime des multiples erreurs administratives de la commune. L'histoire d'un incroyable gâchis.

**C'**est sa mère qui a appelé. Non, juré, « pas pour faire pression » mais pour que soit entendu « le cri d'une maman. Le pouvoir il est en face et nous on vit une injustice. C'est ce dossier qui l'a mis dans un tel état » assure Patricia Blaiset, bientôt 70 ans, depuis son élégant appartement du centre de Rouen. Depuis le 23 septembre dernier, son fils Patrick Schuhl, 46 ans, est hospitalisé à la clinique psychiatrique d'Ymare, au paroxysme d'une dépression apparue il y a deux ans. Une dégringolade physique de toute évidence directement liée à ses déboires professionnels. L'ancien directeur commercial se dit aujourd'hui ruiné, après avoir passé presque quatre ans à concrétiser le projet d'extension du centre commercial du Chapitre à Bihorel.

« C'est une affaire malheureuse... »

Jusqu'au printemps 2007, tout va bien : le « projet de vie » du Bihorellais depuis 1972 est à portée de main avec la création de 8 appartements et 5 cases commerciales dont sa future agence immobilière. Le conseil municipal valide (à une très courte majorité) son projet et le maire Pascal Houbbron en fait la publicité dans le bulletin municipal. Fin du rêve. L'association locale « Comité du cadre de vie du plateau nord » (CCPN) se mobilise contre l'extension commerciale et va débiter au fil des mois erreur administrative sur erreur administrative de la Ville : une annulation de plan d'occupation des sols non prise en compte lors de l'instruction du dossier ; un compromis de vente signé abusivement par le seul maire, un



Patrick Schuhl, vendredi matin devant le terrain du Chapitre à Bihorel. En médaillon, le même homme, au même endroit, il y a deux ans

## D'UN PROMOTEUR

terrain communal privé qui est en fait dans le domaine public... Une « légèreté blâmable » selon les termes du tribunal de grande instance de Rouen (\*) qui aura surtout pour effet de laisser Patrick Schuhl seul avec son projet, les milliers d'euros et les années de travail qu'il y a investis. Constatant les « dysfonctionnements administratifs commis à l'occasion de l'instruction de votre demande de permis de construire », le médiateur de la République, Jean-Paul Delevoye, avait obtenu en janvier l'assurance du maire de Bihorel d'une « phase de conciliation afin de trouver une solution acceptable pour les deux parties. Il a indiqué que la vo-

lonté de sortir de ce litige par un arrangement semblait admise. » Mais rien n'y a fait. Il y a quelques semaines, la majorité municipale a jugé que les 500 000 € demandés par l'ancien promoteur étaient « inacceptables ». « Ce n'est pas possible. Il est trop gourmand. Le conseil de municipalité n'a pas souhaité aller plus loin. Il faut qu'il prouve qu'il est mal à cause de cette affaire » juge jeudi Pascal Houbbron (Nouveau Centre), qui a rendu visite à Patrick Schuhl à Ymare après son hospitalisation. « C'est une affaire malheureuse. On aurait dû agir différemment c'est sûr. Mais M. Schuhl n'accepte pas nos propositions. J'attends qu'il ac-

cepte de nous fournir les justifications de ses frais » explique le maire après avoir tenté de minimiser le dossier : « Des affaires comme ça, il y en a dix par jour... »

Pas sûr. Car entre l'intransigeance pointilleuse de l'association locale et les louvoisements du maire, Patrick Schuhl ne veut rien lâcher. « Perdre de l'argent c'est une chose. Mais c'est aussi une question d'amour propre. Je n'ai pas non plus travaillé toutes ces années pour rien » souffle le quadragénaire qui évoque aussi ses deux enfants de 14 et 18 ans et les nombreuses dettes qui pèseraient encore sur son avenir. Visiblement plus que fatigué par

cette inextricable lutte contre ce pouvoir municipal qui était hier encore son principal allié, Patrick Schuhl se refuse à tourner la page. Quitte à prolonger son calvaire dans un dédale procédurier.

Trois plaintes au procureur

Il dit avoir déposé il y a quelques jours trois plaintes devant le procureur de la République, visant notamment le maire (pour atteinte à la personne avec intention de nuire) et le directeur général des services de la commune (pour chantage). Et il s'apprête à formuler de nouvelles actions en réparation auprès du tribunal administratif. « Ce n'est pas parce que la mairie a le temps devant elle qu'elle a tous les droits » souffle-t-il encore, avant de rejoindre difficilement la voiture conduite par sa mère qui le raccompagne. A la clinique d'Ymare.

THIERRY DELACOURT

## « LE MAIRE A FAIT UN PEU N'IMPORTE QUOI »

Aujourd'hui conseiller municipal sans étiquette, Jean-Claude Ravenel a été à l'origine des recours formulés contre le projet porté par le promoteur et la Ville, en tant que président du CCPN. Patrick Schuhl a-t-il été le dindon de la farce ? « Sans doute. Le problème c'est qu'à l'origine il n'y a pas eu assez de recul pris, de part et d'autre. Chacun aurait dû prendre plus de distance. Sinon, on arrive à

ce type de catastrophe » juge-t-il. Sur le fond, il juge que « le maire a fait un peu n'importe quoi. Moi je ne parle pas d'erreurs car je les ai vite prévenus que le dossier comportait des irrégularités. Ils avaient été alertés. »

Et maintenant ? « Je crois qu'il vaut toujours mieux un mauvais compromis qu'un bon procès. Mais pas à la hauteur de ce que demande Patrick Schuhl. 500.000 € c'est 1/3

des investissements annuels de la commune ! Ce n'est pas raisonnable. »

Membre de l'association « Bihorel avec vous », le conseiller municipal Vert Benoît Pétel partage le même diagnostic sur les moyens d'en finir avec cette affaire. « La Ville et le maire ont agi d'une façon incroyable. Maintenant, au-delà du drame humain, la Ville a des responsabilités qu'elle doit assumer. »

(\*) Jugement du 25 juillet 2008 qui a condamné la Ville à 15.000 € de dommages et intérêts mais cette dernière a fait appel.